

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

Comité Intercommunal du 9 Mai 2023 - Compte-rendu/Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent/Cher, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Date de convocation : 2 Mai 2023

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 08

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost - M. GONTHIER (Titulaire) de Civray - Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan - Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou - Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais - M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy - Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme AOUDAR (Titulaire) de Poisieux – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy– M. ALIAGAS de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

Ordre du Jour :

- 1 - Approbation du Compte rendu de la séance précédente
- 2 – Fixation Taux Avancement Grade
- 3 – Lignes Directrices de Gestion (Information sur la suite du dossier)
- 4 - Questions diverses

Résumé des différents points de la réunion :

1 – Approbation du Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu, envoyé par mail aux délégués ne fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune demande de modification. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Fixation Taux Avancement de Grade :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique en date du **20 mars 2023**,

La Présidente propose à l'assemblée de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Au vote :	Pour : 08	Contre : 00	Abstentions : 00
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

Délibération N° 001/05/2023

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

3 – Lignes Directrices de Gestion (Information sur la suite du dossier) :

Toute collectivité a pour obligation depuis 2022 de définir ses lignes directrices de gestion qui définissent les orientations de la collectivité en termes de gestion des carrières des agents. (cf. document joint)

Cette procédure nécessite une saisine du Comité Social Technique (CST) du Centre de gestion du Cher. Ensuite, la Présidente doit prendre un arrêté et cela doit être validé par une délibération du Comité Intercommunal.

L'avis favorable du CST nous est revenu le 5 Avril 2023. Il y avait juste un commentaire du Collège du Personnel sur le fait que nous ayons mis un critère financier sur l'évolution de carrière des agents. Nous avons pris l'arrêté dans la foulée le même jour en corrigeant nos LDG en prenant en compte cette remarque.

Les documents ont ensuite été transmis en Préfecture puis au Centre de Gestion.

Ce dossier est donc clos puisqu'il ne nécessite aucune délibération

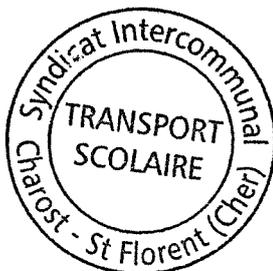
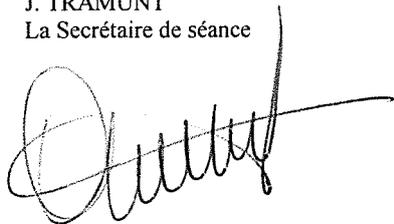
4 – Questions diverses :

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 19h45.

Fait à Saint Florent/Cher, le 16 Mai 2023.

J. TRAMUNT
La Secrétaire de séance



C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

